

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 01 juin 2015 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Paul Audet	Mme Manon Roy
Mme Lise Gosselin	M. Gilles Deshaies
	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le pro-maire Jean-François Roy. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

2015-06-121 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19H05.

Adoptée.

2015-06-122 Adoption de l'ordre du jour 01 juin 2015

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 1er juin 2015
Résolution: dispense de lecture du procès-verbal du 4 mai 2015
Résolution: adoption du procès-verbal du 4 mai 2015
Résolution: dispense de lecture du procès-verbal du 19 mai 2015
Résolution: adoption du procès-verbal du 19 mai 2015
Correspondance
Résolution: Nomination de l'adjointe-administrative
Résolution: Offre de P.G. Logiciel et ordinateur en réseau
Résolution: Demande de subvention: amélioration du réseau routier
Résolution: Demande de gravier Chemin Létourneau
Résolution: Demande de gravier Chemin Hameau
Résolution: Rechargement de gravier
Résolution: Clôture Rang B & C
Résolution : Dossier l'Heureux: précision : délai d'un mois
Résolution : Achat de blocs de béton
Résolution : Demande au Parc de Frontenac
Résolution : Demande d'aide financière : Ville de Disraeli
Informations: dossier achat terrain d'Hydro Québec
Informations : Dossier puits
Informations : Dossier toiture
Informations : Dossier travaux de voirie
Résolution : Paiement des comptes au 01 juin 2015
Questions des élus et employés
Questions des personnes présentes
Résolution : Levée de la séance

Adoptée.

2015-06-123 Dispense de lecture du procès-verbal du 4 mai 2015

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2015-06-124 Adoption du procès-verbal du 04 mai 2015

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015.

Adoptée.

2015-06-125 Dispense de lecture du procès-verbal du 19 mai 2015

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2015, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2015-06-126 Adoption du procès-verbal du 19 mai 2015

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2015.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

Suivi: Lettre à Ferme Rémavie: fossé Rang B & C

La directrice-générale informe les élus qu'une lettre a été remise à Ferme Rémavie, le 21 mai dernier, concernant la correction de fossé dans le bas du Rang B & C. M. Grimard a été informé que la municipalité ne pourrait procéder à cette correction vu l'état de son ponceau privé. M. Grimard a l'intention de changer son ponceau et suggère de procéder, à ses frais, à une nouvelle installation lors des travaux de voirie réalisés par la municipalité. Il demande donc d'utiliser la machinerie déjà sur place pour nos travaux, mais assumerait les coûts reliés à son entrée.

AFFAIRES NOUVELLES

2015-06-127 Résolution: Nomination de l'adjointe administrative

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement de confirmer l'embauche de Mme Cécile Richard, comme adjointe administrative.

Madame Richard sera payée selon un taux horaire de \$15.00 et une évaluation de son travail et conditions sera faite à la mi-septembre 2015.

Adoptée.

2015-06-128 Résolution: Offre de P.G.: Logiciel et ordinateur en réseau

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement d'accepter les offres d'équipements et de logiciel soumis par P.G. Solutions, du 13 avril et 28 mai 2015, savoir:

-Serveur solution: comprenant les logiciels d'exploitation et utilitaires, préparation, configuration et installation du serveur, ainsi que l'équipement informatique proposé, le tout pour un montant de \$3,075.00;

-Projet régional territoire: comprenant le dossier central, gestion des permis, gestion des données multimédias, gestion des fosses septiques et activation, le tout pour un montant de \$3,700.00;

-Services prépayés: Banque de temps pour payer les formations offertes par P.G. Solutions. Transférable pour les formations des différents logiciels. Le coût est de \$4,000.00 (valeur de \$4,705.00\$);

-Projet accès-cité finance: comprenant la paie, télétransmission (dépôt-salaire), engagement financiers, télétransmission comptabilité, télétransmission taxation, préparation, configuration et installation, le coût pour ce projet s'élève à \$4,215.00;

La directrice-générale est autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Ste-Praxède, toutes les offres de services précitées. Cependant, il est convenu que le projet accès-cité finance soit installé à l'automne pour utilisation dès janvier 2016. Ce logiciel sera facturé par P.G. uniquement en janvier 2016.

Les dépenses réalisées en 2015 pour l'achat des logiciels et équipements seront assumées à même le surplus accumulé.

Adoptée.

**2015-06-129 Résolution: Demande subvention : Député provincial
Programme d'aide à l'amélioration réseau routier**

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement d'adresser une demande au député provincial M. Ghislain Bolduc dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Cette demande se chiffre à \$ 45,000.00 pour la réalisation des travaux suivants:

-Ponceaux de traverse dans le Rang 11, Rang 9 & 10, Rang B & C;

-Rechargement de gravier Rang B & C, Rang 9 & 10, Rang 3;

-Reprofilage de fossés dans le Rang 3 Stratford, Rang 11, Rang 12, Ch. Giroux, Chemin du cimetière, Rang B & C

Adoptée.

2015-06-130 Résolution: Demande de gravier: Chemin Létourneau
Section privée

Attendu une demande de 12 voyages et épandage de gravier 0-1/2" dans le Chemin Létourneau, section privée;

Attendu que le conseil est d'accord pour autoriser l'achat de gravier dans la section privée de ce chemin;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu majoritairement d'autoriser l'achat de 10 voyages de gravier 0-1/2" dans la section privée du Chemin Létourneau. Ces travaux seront exécutés en même temps que les travaux de rechargement de gravier sur l'ensemble du territoire.

Adoptée.

2015-06-131 Résolution: Demande de gravier: Chemin du Hameau
Section privée

Attendu une demande de 8 voyages et épandage de gravier 0-1/2" dans le Chemin du Hameau , section privée;

Attendu que le conseil est d'accord pour autoriser l'achat de gravier dans la section privée de ce chemin;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement d'autoriser l'achat de 8 voyages de gravier 0-1/2" dans la section privée du Chemin du Hameau. Ces travaux seront exécutés en même temps que les travaux de rechargement de gravier sur l'ensemble du territoire.

Adoptée.

2015-06-132 Résolution: Rechargement de gravier

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur en voirie à procéder à l'achat de gravier 0-1/2" et/ou 0-3/4" chez M. Labrecque Inc. L'achat autorisé est de 81 voyages (incluant les 10 voyages prévus dans la section privée du Chemin Létourneau et les 8 voyages pour la section privée du Chemin du Hameau), les 63 voyages restants seront étendus dans les rangs ciblés avec l'inspecteur et le maire.

Aussi, l'inspecteur verra à louer la machinerie pour le nivelage de ce gravier.

Adoptée.

2015-06-133 Résolution: Clôture Rang B & C

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement de confirmer que les élus sont informés que la portion de clôture d'une partie du Rang B & C, longeant la propriété de Mme Sophie Bédard (partie du lot 37, Rang 2) a été enlevée suivant une entente avec la propriétaire;

Il est convenu que le conseil municipal n'a pas l'intention de refaire et/ou entretenir une clôture le long de cette propriété dans l'avenir.

Adoptée.

2015-06-134 Résolution: Dossier l'Heureux: précision: délai d'un mois

Attendu la résolution adoptée le 19 mai 2015 portant le numéro 2015-05-114;

Attendu que cette résolution portait sur une demande de permis de démolition de la maison mobile, valide pour une période d'un an;

Attendu que par cette résolution, le conseil accordait un délai d'un mois à M. Michel L'Heureux, pour effectuer les travaux nécessaires pour que cette maison mobile ne soit plus raccordée à l'eau et/ou égout puisque l'émission du permis de démolition annule toutes prétentions quant à un usage résidentiel.

Attendu qu'une demande est faite par l'avocate de M. Michel L'Heureux, Me Geneviève Lachance, afin que ce délai d'un mois se calcule à partir de la date de la transaction par laquelle M. Michel L'Heureux sera propriétaire;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement que le conseil municipal est d'accord pour préciser à Me Lachance, avocate de M. Michel L'Heureux, que le délai d'un mois pour le débranchement de l'eau et/ou égout soit calculé à partir de la date de la transaction par laquelle M. Michel L'Heureux rachètera les parts de Mesdames Pierrette L'Heureux, Gisèle Duperron et M. Martin Coutu pour l'immeuble situé au 5699, Chemin Létourneau à Ste-Praxède.

Il est convenu que toutes les précisions de la résolution numéro 2015-05-114 demeurent valides;

Adoptée.

2015-06-135 Résolution: Achat de blocs de béton

Il est proposé par : Mme Lise Gosselin
Appuyé par : M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement de procéder à l'achat de 4 blocs de béton, lesquels seront installés à l'entrée du parc municipal, afin d'empêcher les utilisateurs de circuler avec des véhicules moteurs.

Adoptée.

2015-06-136 Résolution: Demande au Parc National de Frontenac

Attendu que le conseil municipal souhaite connaître les intentions de développement du secteur Ste-Praxède du Parc National de Frontenac;

Attendu que les élus reçoivent régulièrement des commentaires de nos contribuables lesquels se questionnent sur l'avenir de ce secteur;

Attendu que les usagers nous informent qu'ils souhaitent que les branches des arbres situés sur les abords de la descente de bateau soient coupées puisque l'accès à la descente est de moins en moins large vu que la végétation diminue la largeur de l'accès à l'eau;

Attendu que la Municipalité de Ste-Praxède souhaite le développement de ce secteur ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement de demander aux dirigeants du Parc National de
Frontenac, de nous faire part de leurs intentions quant au développement du
secteur de Ste-Praxède.

Adoptée.

2015-06-137 Résolution: Demande d'aide financière: Ville de Disraeli

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement de refuser la demande d'aide financière de la Ville de
Disraeli pour les journées de la culture.

Adoptée.

2015-06-138 Mandat à Me Odette Gagné
Réception d'une mise en demeure: Terrain d'Hydro Québec

Attendu la volonté de la Municipalité de Ste-Praxède d'acquérir, d'Hydro-
Québec, le lot 20-1, Rang 12, Canton de Stratford;

Attendu que M. Benoit Cloutier, propriété contigu à ce lot prétend qu'il
bénéficie d'une servitude de passage et de coupe de bois sur ce terrain;

Attendu que la municipalité reçoit une mise en demeure des Avocats Chabot &
Associés exigeant que nous respections la servitude de passage de M. Cloutier;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement de mandater Me Odette Gagné, avocate, afin qu'elle
répondre à la mise en demeure reçue de la part du procureur de M. Benoit
Cloutier pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède;

Adoptée.

Informations: dossier puits

La directrice-générale informe les gens présents des développements pour le
raccordement du puits. Les travaux devraient être terminés d'ici la fin du mois.

Informations: dossier toiture

La directrice-générale informe les gens présents des développements pour la
réfection de la toiture. Le contrat a été signé avec Toitures Lajoie. Les travaux
devraient débuter le ou vers le 11 juin prochain.

Informations: dossier travaux de voirie

Les personnes présentes sont informées que les travaux d'empierrement de la
Baie Sauvage débuteront le ou vers le 8 juin prochain. Les travaux reliés au
contrat d'excavation et de rechargement du Rang B & C doivent débuter vers le
11 juin 2015. Aussi, dès que le marteau hydraulique sera disponible, le
reprofilage du fossé du Chemin Marjobert débutera.

2015-06-139 Paiement des comptes au 01 juin 2015

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 01 juin 2015, laquelle s'élève à \$91,122.75.

Adoptée.

Josée Vachon, sec.trés, dir-gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

2015-06-140 Entretien aménagement paysager

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement que Mme Suzanne Bissonnette soit mandatée pour s'occuper de l'entretien des aménagements paysagers sur le terrain du centre communautaire.

Adoptée.

2015-06-141 Annulation d'entente avec Ferme Rémavie

Attendu que les élus sont informés que M. Vital Grimard, représentant de Ferme Rémavie, a reçu la lettre de la directrice-générale et du maire à l'effet que le conseil ne procéderait pas à une correction de fossé sur le Rang B & C vu l'état de son ponceau privé;

Attendu que Ferme Rémavie a informé le maire et la directrice-générale, verbalement, de son intention de changer son ponceau et de demander le permis requis;

Attendu que M. Grimard suggère que le travail requis pour le changement de son entrée privée soit effectué en même temps que nos travaux de voirie ciblés dans le secteur et qu'il pourrait à ce moment utiliser les services, à ses frais, de l'entrepreneur Excavation Gagnon & Frères;

Attendu que les élus mentionnent qu'étant donné que la municipalité ne réalise pas de travaux de reprofilage de fossés dans le secteur visé le conseil n'a pas à intervenir dans des travaux privés;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu (la conseillère Manon Roy se retire et ne participe pas aux délibérations) que les élus exigent que si Ferme Rémavie souhaite changer un ponceau privé, les démarches pour le faire devront être entreprises directement par eux et selon leur convenance.

Adoptée.

Questions des personnes présentes

2015-06-142 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 21:00 heures

Adoptée.

M. Jean-François Roy
Pro-Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière

Je, Jean-François Roy, pro-maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.